



## Une mobilisation réussie !

**La journée du 05 mars 2013, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse a été un véritable succès.**

Dans 175 manifestations et rassemblements plus de 200 000 salariés actifs, retraités et privés d'emploi ont indiqué au MEDEF, au gouvernement et aux parlementaires leur refus de la précarité, de la flexibilité, du chômage et des bas salaires.

A Clermont-Ferrand, la manifestation départementale a réuni **2 500 participants**. La présence de nombreux salariés d'entreprises privées a été fortement remarquée dans une période peu propice à la mobilisation du fait des vacances scolaires.

Il s'agit donc d'un signe encourageant qui nous appelle à poursuivre dans ce sens.

Nous devons absolument continuer à faire pression sur les parlementaires du département pour les mettre face à leurs responsabilités. **Ce projet ne doit pas être voté !**

Nous avons rencontré l'ensemble des parlementaires du Puy de Dôme et notamment les députés et sénateurs socialistes. Le moins que l'on puisse dire est que le courage n'est pas l'une de leur qualité première : reçus le vendredi à notre demande pour leur expliquer notre démarche, nous apprenions le lundi suivant que 3 d'entre eux avaient signé l'appel des 100 parlementaires socialistes à valider le texte en l'état. Naturellement, ils se sont bien gardés de nous le dire, nous indiquant seulement que c'est la commission des affaires sociales de leur organisation qui trancherait la question ..... !

Nous avons également rencontré Marie Noëlle LIENEMANN, sénatrice socialiste de Paris, de passage à Clermont-Ferrand, qui avec les élus du Front de gauche s'opposent au projet gouvernemental. D'autres parlementaires peuvent suivre. **Mais pour cela, il nous faut encore être plus forts et gagner le soutien le plus large des premiers concernés : les jeunes et les salariés !**

Mais aujourd'hui, d'autres négociations vont s'ouvrir et les inquiétudes sont grandes quant à leur issue. En effet, Syndicats et patronat sont dans la dernière ligne droite des négociations sur les retraites complémentaires. Le Medef prétend faire encore [baisser le pouvoir d'achat, les pensions et raboter les futurs droits à retraite des actifs](#). Là encore, de la mobilisation des salariés dépendra d'autres choix

Cette majorité parlementaire a été élue sur le rejet de la politique menée par SARKOZY. Pour autant, il ne faudrait pas qu'elle oublie que pour gagner le progrès social, **il vaut mieux s'appuyer sur les travailleurs et les organisations syndicales** plutôt que sur le MEDEF !

Dominique HOLLE

EDITO

Sommaire :

P2 : Mobilisation du 5 mars, loi d'amnistie

P3 : 8 MARS



N° 1452 VENDREDI 8 MARS 2013

DEPOSE LE 8 MARS 2013

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D  
73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

Agenda :

CE DE L'UD LE 12 MARS 2013

## **MOBILISATION DU 5 MARS : L'AUSTÉRITÉ, LA FLEXIBILITÉ ÇA SUFFIT !**

**La journée nationale d'action interprofessionnelle du 5 mars 2013 à l'appel de la CGT et de FO avec le soutien de la FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse est un véritable succès.**

Dans 175 manifestations et rassemblements plus de 200 000 salariés actifs, retraités et privés d'emploi ont indiqué au MEDEF, au gouvernement et aux parlementaires leur refus de la précarité, de la flexibilité, du chômage et des bas salaires. Ils ont porté l'exigence d'une véritable sécurisation de l'emploi.

Avec la présence de nombreuses entreprises en lutte dans les cortèges, confrontées à des plans de suppressions d'emplois ou à des accords de compétitivité-emploi, les salariés ont envoyé un message clair à la majorité qu'ils ont élue en 2012. Moins de droits pour les salariés plus de liberté de licenciement pour les employeurs : c'est non !

Le contexte de crise économique et sociale vécu durement par des milliers de salariés, exige au contraire une véritable politique sociale, plus de sécurité et de garantie dans les parcours professionnels, de nouveaux droits pour intervenir dans les choix des entreprises, orienter les richesses vers les investissements, la formation professionnelle, l'emploi et les salaires.

**La CGT sera fortement présente le 14 mars à Bruxelles dans le cadre de la journée d'action à l'appel de la CES pour dire non à l'austérité et oui à l'emploi des jeunes.**

**La CGT va poursuivre sa campagne d'information et de mobilisation en vue du prochain débat parlementaire en avril pour gagner des mesures favorables aux salariés.**

Montreuil, le 5 mars

### **Loi d'amnistie : un signe d'espoir pour de très nombreux militants**

Le vote au Sénat, le 27 février de la loi d'amnistie des faits commis lors de mouvements sociaux et revendicatifs est une première victoire pour les luttes sociales, à l'heure où les plans sociaux se multiplient et où la violence patronale s'affiche.

La CGT l'avait demandé dès juin 2012, elle se félicite de cette décision. Enfin, après des années de criminalisation de l'action syndicale, des salariés qui n'ont fait que se battre pour le respect de leurs droits pourront reconquérir cette dignité largement bafouée.

Le texte permet l'amnistie des sanctions disciplinaires prises par les employeurs à l'occasion de conflits de travail ou à l'occasion d'activités syndicales ou revendicatives de salariés, d'agents publics, y compris au cours de manifestations sur la voie publique ou dans des lieux publics.

Lorsque ces sanctions auront été suivies d'un licenciement, la loi permettra la réintégration des salariés concernés, sauf fautes lourdes constituant une atteinte physique ou psychique. Sont également visés les faits commis à l'occasion de mouvements collectifs revendicatifs, associatifs ou syndicaux, relatifs aux problèmes liés au logement.

En ce qui concerne les infractions amnistiées, le seront : les contraventions, les délits constitutifs d'une atteinte aux biens punis de 5 ans et moins d'emprisonnement, ainsi que les menaces et diffamations. Ces points permettent de faire bénéficier de l'amnistie un très grand nombre de personnes actuellement poursuivies ou déjà condamnées.

La CGT déplore que soient exclus du bénéfice de l'amnistie les faits commis à l'occasion des mouvements associatifs liés à la santé, à l'éducation ou encore à l'environnement, ainsi que pour les militants pour les droits des migrants. Pourtant une loi votée récemment abroge le délit de solidarité, délit indigne de notre République.

Il s'agit d'une première étape. Le passage devant l'Assemblée nationale en mai prochain devra être l'occasion de gagner la décriminalisation de toute action syndicale et associative revendicative.

Montreuil le 6 mars 2013

# **8 MARS 2013 : DE NOUVELLES AVANCÉES SONT NÉCESSAIRES POUR LES FEMMES, PAS DES RECULS !**

**Il y a encore beaucoup à faire en matière d'égalité salariale et professionnelle : les rémunérations brutes annuelles des femmes sont inférieures de 27% à celles des hommes.** Cet écart s'explique notamment par les interruptions de carrière des femmes, par la non reconnaissance de leurs compétences et qualifications dans les métiers où elles sont principalement occupées et par le temps partiel. Le temps partiel concerne majoritairement des femmes (82% soit 3,3 millions de femmes), et il est devenu la norme dans certains métiers (la majorité des caissières, 76% des femmes de ménages et des emplois de service à la personne.

Caractérisé par des formes d'emplois précaires et des horaires atypiques, décalés, morcelés, en complète contradiction avec une articulation vie professionnelle/ vie personnelle, il est aussi massivement mal rémunéré : les femmes représentent 80% des très bas salaires, à temps partiel dans 74% des cas, avec des ressources inférieures à 800 euros par mois avec les incidences que l'on connaît sur le niveau des pensions.

C'est un résultat qui ne doit rien au hasard : les dispositifs d'allègements de cotisations sociales mis en œuvre à compter de 1992, et renforcés en 1996, ont conduit à une accélération brutale du recours au temps partiel, trop souvent subi.

Et l'accord du 11 janvier (entre le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC) ne règle rien : Le seuil horaire de 24h est assorti de trop d'exceptions et de dérogations pour être réellement appliqué d'autant qu'il n'était plus possible de négocier des accords de temps partiel modulé depuis le 22 août 2008. L'ANI réintroduit de la flexibilité, il la renforce et l'organise.

Or, tout ce qui donne plus de latitudes aux entreprises pour licencier et accentue la flexibilité pour les salariés touche encore plus les femmes, comme la dégradation des services publics qui jouent un rôle essentiel pour mieux articuler vie personnelle et professionnelle.

**Pour la CGT il est impossible que la loi reprenne cet accord tel quel car nous serions là en régression sur la situation antérieure.**

Depuis juin 2012 et la mise en place d'un gouvernement paritaire avec une ministre aux droits des femmes, des avancées ont eu lieu. **Il faut poursuivre vers plus de droits pour les femmes et plus d'égalité.**

Dans les négociations en cours sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, la CGT va continuer à porter ses exigences sur l'égalité professionnelle, notamment renchérir le coût du travail à temps partiel en majorant les cotisations des employeurs, en compensant la précarité des salariés comme les autres « formes d'emploi précaires » et en renforçant leurs droits sociaux mais aussi en faisant reconnaître les qualifications et compétences par des classifications avec des évaluations justes des emplois.

L'implication que mettent les femmes et les hommes dans le travail est le ressort principal du développement économique. Cette implication dépend de la qualité des conditions dans lesquels il s'exerce dans et autour de l'entreprise. Elle dépend aussi de la reconnaissance que la société lui accorde qui se traduit par le montant des rémunérations, la sécurité des parcours professionnels et l'égalité professionnelle et salariale.

Montreuil, le 7 mars 2013